

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2025-026

Date de la convocation : 05/03/2025

Conseillers en exercice : 123

Conseillers présents : 74

Conseillers représentés : 14

Le treize mars deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Culturel Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre, 002 ETIENNE Philippe, 004 LOUIS Jean-Marc, 005 CHANCE Jean- Michel (Jean-Pierre 010 CORNEILLE), 006 NANJI Désiré, 009 HERBAY Christelle, 010 CORNEILLE Jean-Pierre, 011 PERTUS Xavier, 012 RATAUX Frédéric (Loïc 013 LALONDE), 013 LALONDE Loïc, 014 FRANGEL Yann, 015 THIERION Vincent, 017 BESTEL Bernard, 019 DEGUY Bernard, 020 MARCHERAS Laetitia (Francis 029 SIGNORET), 021 LAURENT-CHAUVET Pierre, 022 DESTENAY Roland, 024 DE POUILLY Jean (Pierre 021 LAURENT-CHAUVET), 025 NIZET Sylvain, 026 LOBIDEL Alain, 028 MEIS Michel, 029 SIGNORET Francis, 030 HAULIN Eric, 031 LALLEMENT Séverine, 033 VAIRY Lionel, 034 CANNAUX Francis, 036 PIERSON Florent, 037 LEFORT Sylvie, 038 SEMBENI Anne (Sylvie 037 LEFORT), 039 LHOTEL Philippe (Benoît 046 SINGLIT), 042 HUSSON POISSON Fanny (Eric 044 POU CET), 043 SEMBENI Peggy, 045 QUEVAL Guillaume, 046 SINGLIT Benoît, 048 FOURCART Marie Hélène, 049 ANDREY Danielle, 051 RAGUET Philippe, 055 VERNEL Martine, 056 CHOAY Corinne, 057 DEMISSY Pierre, 058 RAULET Olivier, 059 LECLERCQ Guy, 060 MANCEAUX Christophe, 061 BOUILLEAUX Jean Pol, 062 PIEROT Chantal, 063 AUROUX Emmanuel, 067 ROUSSY Elise (Guy 059 LECLERCQ), 068 HAULIN Bertrand, 069 OUDIN Hubert, 070 GROSSELIN Jacques, 075 GUERIN Anne Marie, 080 LORFEUVRE Gérard, 081 ROBIN Dominique, 083 LEROY Yves, 084 FLEURY Vincent, 086 MACHINET Thierry, 087 SALEZ René, 088 MALVAUX Frédéric, 089 VAN DEN BERGH Charles, 090 PIRAS Caroline, 091 BOUILLON Mathieu, 092 MOUTON Francis, 093 BOUILLON Daniel, 095 NOCTON Thierry, 096 LESOILLE Patrick, 097 AUDEGOND Michaël, 098 BESANCON Tony, 099 LE GALL Jean François, 100 CANIVENQ Roland, 101 DAUPHY Bruno, 102 BAUDART Martine, 103 BERGERY Marie Claude, 104 BOLY Francis, 105 CARPENTIER Dominique, 108 COURVOISIER Frédéric (Jean Baptiste 115 MACHINET), 110 DION Valentine, 111 DUGARD Yann (Nadège 117 LAMPSON), 112 FESTUOT Annie, 114 COSSON Geneviève (Valentine 110 DION), 115 MACHINET Jean Baptiste, 117 LAMPSON Nadège, 118 LEBON Christophe (Dominique 105 CARPENTIER), 120 PAYEN Françoise (Francis 104 BOLY), 121 RENOLLET Hubert (Annie 112 FESTUOT), 122 MAROTEAUX Nathalie, 123 FRAIPONT Anne.

Ont donné procuration 005 CHANCE Jean-Michel (à 010 CORNEILLE Jean-Pierre), 012 RATAUX Frédéric (à 013 LALONDE Loïc), 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis), 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre), 038 SEMBENI Anne (à 037 LEFORT Sylvie), 039 LHOTEL Philippe (à 046 SINGLIT Benoît), 042 HUSSON POISSON Fanny (depuis 20:25:24 à 044 POU CET Eric), 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy), 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste), 111 DUGARD Yann (à 117 LAMPSON Nadège), 114 COSSON Geneviève (à 110 DION Valentine), 118 LEBON Christophe (à 105 CARPENTIER Dominique), 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis), 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie).

Secrétaire de séance : M. Gérard LORFEUVRE

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL 2EME CLASSE**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget primitif 2025,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

.../...

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de gardien de déchèterie /ripeur ;

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 01/04/2025.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au deuxième alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire de la catégorie C (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Après en avoir délibéré le conseil Communautaire :

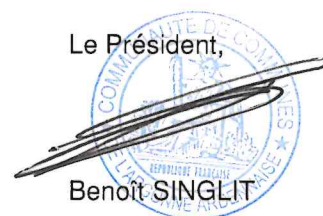
- **ADOpte**, à l'unanimité, cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- **CHARGE** le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT